

Communication du Canada sur des principes directeurs et des éléments possibles pour poursuivre et améliorer le programme de travail relatif au genre et sur les progrès accomplis par le Canada dans la réalisation des objectifs visant à parvenir à un équilibre entre hommes et femmes et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes.

Introduction

Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de faire part de ce qui suit :

1. son point de vue sur des principes directeurs et des éléments possibles pour poursuivre et améliorer le programme de travail relatif au genre, comme demandé lors de la SBI 44 (FCCC/SBI/2016/L.16, paragraphe 5);
2. les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs liés à l'équilibre entre hommes et femmes et à l'élaboration d'une stratégie climatique qui favorise l'égalité des sexes (FCCC/SBI/2016/L.16, paragraphe 6).

Points de vue sur des principes directeurs et des éléments possibles pour poursuivre et améliorer le programme de travail relatif au genre

Principes directeurs et points de vue concernant le programme de travail

Le Canada reconnaît l'importance de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour s'attaquer aux changements climatiques en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Bien qu'il soit encore nécessaire de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le contexte de la CCNUCC, le Canada est heureux et encouragé de constater le soutien manifesté par les parties à Bonn lors de la SBI 44 pour poursuivre le Programme de travail de Lima sur l'égalité hommes-femmes, compte tenu du rôle important qu'il joue pour favoriser l'égalité des sexes dans les négociations concernant les changements climatiques en favorisant la prise de mesures qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes dans la lutte contre les changements climatiques.

Il est important de continuer sur la lancée de l'Accord de Paris, qui souligne l'importance de l'égalité entre les sexes dans la prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques et qui fait allusion dans son préambule à l'égalité hommes-femmes, à l'autonomisation des femmes et à l'égalité intergénérationnelle. Le Canada reconnaît les progrès réalisés par les parties pour faire avancer l'équilibre et l'égalité entre les sexes dans le contexte des stratégies en matière de changements climatiques, ainsi que les progrès effectués par le Programme de travail de Lima et le soutien offert par le Secrétariat. Néanmoins, il nous faut intensifier nos efforts.

Le Canada est d'avis qu'une décision prise lors de la COP 22 devrait promouvoir les objectifs, c.-à-d. faire progresser l'équilibre entre hommes et femmes, promouvoir la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en matière de changements climatiques, et encourager l'adoption d'une stratégie climatique qui favorise l'égalité entre les sexes dans toutes les activités pertinentes exécutées en vertu de la Convention. Lors de la COP 22, une décision devrait également être prise pour prolonger le programme de travail d'une période de deux ans afin de poursuivre ses travaux importants aux fins d'examen lors de la COP 24. De plus, nous sommes en faveur

d'une décision qui encouragera et incitera les parties à instaurer un environnement qui favorisera l'équilibre hommes-femmes dans l'élaboration de politiques à tous les niveaux.

Atelier de session

Le Canada aimerait féliciter le Secrétariat pour l'organisation efficace des ateliers de session sur l'égalité des sexes et les changements climatiques qui ont eu lieu lors des SBI 42 et SBI 44. Ces activités ont donné lieu à des échanges efficaces et constructifs sur les expériences, besoins et les points de vue concernant les étapes futures à suivre pour intégrer les considérations liées à l'égalité des sexes dans les mesures de lutte aux changements climatiques et pour partager les pratiques exemplaires dans ce domaine. À ce sujet, le Canada aimerait que les ateliers de session annuels sur la stratégie climatique favorable à l'égalité des sexes se poursuivent lors des sessions du SBI à Bonn dans le cadre du programme de travail renouvelé, en tenant compte des recommandations et des commentaires formulés lors des ateliers précédents et d'autres activités accomplies.

Pour soutenir la poursuite des ateliers de session annuels, les sujets qui suivent pourraient être abordés lors des prochains ateliers :

- expérience et bonnes pratiques pour favoriser la participation des chefs de file locales au processus décisionnel sur les mesures de lutte contre les changements climatiques ainsi que pour le partage des bonnes pratiques dans l'intégration des savoirs traditionnels et autochtones, notamment par la collaboration Sud-Sud;
- expérience de l'utilisation de lignes directrices et d'outils existants pour intégrer les enjeux hommes-femmes à la politique sur les changements climatiques¹;
- pratiques exemplaires et expériences concernant la façon d'accroître l'intégration de possibilités d'éducation formelle et informelle sur les politiques sur les changements climatiques qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes;
- expérience et bonnes pratiques pour produire et mesurer des données ventilées par sexe et des mécanismes pour orienter et soutenir la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les mesures de lutte contre les changements climatiques.

Résumé des progrès accomplis par le Canada dans la réalisation des objectifs en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes et l'élaboration d'une stratégie climatique qui favorise l'égalité entre les sexes

Équilibre hommes-femmes en vertu de la CCNUCC

Le Canada encourage l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des délégations et des organes assujettis à la CCNUCC. Le Canada est également en faveur d'une plus grande participation des femmes aux processus décisionnels et intergouvernementaux sur les changements climatiques. L'équilibre hommes-femmes à l'intérieur des instances décisionnelles commence par un effectif représentatif découlant d'un milieu de travail et d'une culture d'entreprise équitables et accueillants pour les femmes. La Politique sur l'équité en emploi du Canada est un bon exemple de politique qui favorise l'égalité au sein d'un effectif spécifiquement au sein de la fonction publique fédérale. En vertu de cette politique, la fonction publique fédérale est tenue de mener des enquêtes sur des systèmes d'emploi, d'éliminer les obstacles, d'élaborer des stratégies pour corriger la sous-représentation, de mener des

¹ FCCC/TP/2016/2

consultations auprès des représentants d'employés et des groupes désignés, et de tenir des dossiers sur la représentation des femmes à titre de l'un des groupes désignés.

À l'échelle infranationale, les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada mettent également de l'avant des politiques et des pratiques pour obtenir un équilibre hommes-femmes au sein de leur effectif. De telles mesures contribuent à l'instauration d'un milieu qui encourage les femmes à participer activement à l'élaboration de politiques et facilitent le recrutement de femmes et d'hommes possédant des qualifications égales, ce qui se traduit indirectement par une représentation équitable dans les délégations.

À l'échelle internationale, le Canada apporte un soutien et participe à des plateformes qui encouragent la participation des femmes à la prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques. Par exemple, notre ministre de l'Environnement et du Changement climatique, M^{me} Catherine McKenna, s'est jointe à la Troika+ of Women Leaders on Gender and Climate Change (Troïka des dirigeantes sur les thèmes de l'égalité entre les sexes et du changement climatique).

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes à l'échelle nationale

L'intégration transversale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans les actions de lutte contre les changements climatiques du Canada et dans son agenda de développement durable constituent une priorité pour le gouvernement fédéral. La Politique en matière d'égalité entre les sexes d'Affaires mondiales Canada exige que toutes les initiatives de développement international contribuent à l'égalité hommes-femmes. Le Canada procède actuellement à un examen approfondi de son aide internationale, sollicitant du même coup la participation d'intervenants et de partenaires au pays et à l'étranger. Nous attendons les résultats de ces consultations, mais il est évident pour notre gouvernement que l'autonomisation des filles et des femmes et la protection et la promotion de leurs droits sont au cœur de nos efforts en matière de développement, ce qui comprend les initiatives concernant les changements climatiques.

Le gouvernement du Canada tient également compte de la question de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses activités. Par exemple, pour soutenir le processus décisionnel gouvernemental, chaque ministère ou organisme du gouvernement du Canada doit effectuer une analyse comparative entre les sexes pour évaluer l'incidence possible de politiques, de programmes ou d'initiatives sur divers groupes de femmes et d'hommes, de filles et de garçons, dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes au Canada et dans les interventions du Canada sur la scène internationale.

Il est également primordial pour le gouvernement du Canada d'encourager les femmes à occuper des postes de responsabilité et de prise de décisions. Par l'entremise de Condition féminine Canada, le gouvernement du Canada soutient des projets qui favorisent la participation active des femmes à des postes de direction et leur avancement dans la démocratie à l'échelon local, régional et national. Par exemple, le gouvernement verse des fonds à la Fédération canadienne des municipalités pour un projet ayant pour but d'accroître la diversité des femmes impliquées au sein d'administrations locales.

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes à l'échelle internationale

Le Canada prend des mesures pour lutter contre les changements climatiques de façon multilatérale, tout en tenant compte de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, dans les stratégies climatiques. Par exemple, dans le cadre du *Plan d'action relatif au partenariat nord-américain en*

matière de climat, d'énergie propre et d'environnement adopté le 29 juin 2016, le Canada s'est engagé à collaborer à la planification et à la prise de mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau national en impliquant les communautés les plus vulnérables et en ayant recours à une approche sensible à l'égalité entre les sexes et respectueuse des droits de la personne. Nous sommes également déterminés à favoriser l'intégration des connaissances traditionnelles et une approche qui tient compte de l'égalité entre les sexes dans le processus décisionnel.

Par le biais de sa collaboration internationale, le Canada soutient également des initiatives qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes en matière de changements climatiques. À titre d'exemple, le Mécanisme pour l'adaptation au changement climatique (MACC)² du Canada, mis sur pied en 2014 en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a financé six projets nationaux ayant pour but de mettre à l'essai de nouvelles approches d'adaptation qui tiennent davantage compte de l'égalité entre les sexes dans différents contextes. Une étude de suivi sur les leçons apprises a également été réalisée. Par conséquent, le MACC a permis l'émergence de connaissances et d'expériences nouvelles sur la façon d'intégrer l'égalité hommes-femmes aux pratiques d'adaptation aux niveaux communautaire et institutionnel.

Le Canada apporte également son soutien à la Banque interaméricaine de développement (BID) pour la mise sur pied du Fonds canadien pour le climat pour le secteur privé dans les Amériques (C2F), qui catalyse les investissements du secteur privé dans les changements climatiques, tout en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes. À cet égard, le Fonds tient compte de critères relatifs à l'égalité hommes-femmes dans ses investissements afin de créer de meilleures occasions sociales et économiques pour les hommes et les femmes face aux changements climatiques, et de favoriser la participation des hommes et des femmes à la recherche de solutions et au transfert de connaissances. Bon nombre des projets du C2F concernent des initiatives d'énergie renouvelable de première génération; par conséquent, le Fonds met l'accent sur l'élaboration de solutions permettant de créer des emplois et des opportunités de carrière pour les femmes dans les domaines de la conception, du génie et du développement, ainsi que dans les métiers de la construction. Ces efforts contribuent à contrer les préjugés inconscients, à briser les stéréotypes et à atténuer la ségrégation professionnelle par sexe dans des secteurs d'activités qui jouent un rôle important dans la lutte aux changements climatiques. Le C2F fait également la promotion des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et incite les entreprises à signer la Déclaration de soutien des chefs d'entreprise qui fait partie intégrante de ces Principes.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter le point de vue du Canada sur ces questions importantes. Nous sommes déterminés à participer à la prise de mesures qui soutiendront les efforts continuellement déployés pour améliorer l'égalité entre les sexes et tenir compte des différences de genre dans toutes les questions touchant les changements climatiques.

² www.undp-alm.org/projects/ccaf